



**CORPORATION DE LA
CITÉ DE CLARENCE-ROCKLAND
RÉUNION RÉGULIÈRE - PROCÈS-VERBAL**

le 12 juin 2024
Salle du Conseil
415 rue Lemay Street, Clarence Creek, Ont.

PRÉSENT: Mario Zanth, maire
Kyle Cyr, Conseiller quartier 1
Stephane Fournier, conseiller quartier 2
Carl Grimard, conseiller du quartier 3
André J. Lalonde, conseiller du quartier 5
Simon-Olivier Péladeau-Houle, conseiller quartier 6
Trevor Stewart, conseiller quartier 7
Diane Choinière, conseillère du quartier 8
Pierre Voisine, Directeur général
Monique Ouellet, greffière
Karine McCulloch, greffière adjointe

ABSENT: Samuel Cardarelli, conseiller quartier 4

1. Ouverture de la réunion

Le maire Mario Zanth ouvre la réunion à 19h.

2. Reconnaissance de territoire

Le maire Mario Zanth fait la lecture de la déclaration de reconnaissance des territoires autochtones.

3. Moment de réflexion

Le conseiller Carl Grimard fait la lecture du moment de réflexion.

4. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2024-57

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Déclarations d'intérêts pécuniaires

Aucune.

6. Réunion à huis clos

Les membres du conseil se retirent dans la salle de conférence adjacente à la salle du conseil à 19h03 et retournent dans la salle du conseil à 19h40.

RÉSOLUTION 2024-58

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion régulière du conseil municipal soit ajournée afin de tenir une session à huis clos pour discuter des sujets suivants, tel que stipulé à la section 239 de la *Loi sur les municipalités 2001*, tel que modifiée :

6.1 Procès-verbal de la réunion à huis clos du 17 avril 2024

6.2 Objectifs de performance du CAO pour 2024

ADOPTÉE

7. Résolution pour retourner en réunion ouverte

RÉSOLUTION 2024-59

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la réunion à huis clos soit ajournée afin de retourner en réunion régulière.

ADOPTÉE

8. Rapport de la réunion à huis clos

Le maire Mario Zanth informe les membres du public que le conseil a discuté de dossiers à huis clos et que des directives ont été données au personnel.

9. Annonces / Présentations spéciales

Le conseiller Carl Grimard mentionne le Festival de Clarence-Rockland du 25 juin au 1er juillet. Il y aura beaucoup d'activité et toute la programmation est disponible en ligne. Il y aura aussi un coin pour enfants et des vendeurs locaux. Il mentionne également qu'il y aura une course Tandem à 10h30 le samedi 29 juin, qui est gratuite. Les participants vont à leur propre rythme. L'inscription est requise pour la course Tandem.

La conseillère Diane Choinière mentionne le marché communautaire de Bourget qui aura lieu sur le Sentier récréatif de Prescott-Russell, à tous les troisièmes samedis du mois, jusqu'en octobre. Plusieurs vendeurs seront présents.

Le conseiller Trevor Stewart mentionne Hammond en fête, qui se déroule cette fin de semaine. Il y aura un concours d'aile de poulet épissé, un film et le groupe de music Pop Rock. Plusieurs activités et la chance de faire tomber dans l'eau un conseiller local.

10. Items du Comité plénier

10.1 Délégations/Présentations

a. Soupe populaire de l'église du Nouveau Départ

Présentation par Yvon Larocque. La soupière aura lieu les jeudis de 11h à 13h. Elle fournira un repas chaud aux personnes dans le besoin. Il y aura également des repas congelés de disponible.

Le maire mentionne qu'il lui fera plaisir de partager cette initiative sur ses réseaux sociaux et il invite les conseillers à faire la même chose.

b. Bibliothèque Publique de Clarence-Rockland

Présentation de Catherina Moskau. Elle annonce la Fête de l'été à la Bibliothèque Bourget, lundi prochain (17 juin 2024) de 15h à 18h.

L'étudiante d'été a présenté les clubs d'été et toutes les activités à venir pendant l'été.

10.2 Pétitions et correspondance

Aucune.

10.3 Avis de motion

Aucune.

10.4 Rapports des comités/services

a. Limite annuelle de remboursement

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QUE le Rapport no. FIN2024-20, au sujet de la limite de remboursement annuelle de la dette, soit reçue à titre d'information.

ADOPTÉE

11. Rapport du comité plénier

Le maire Zanth explique que les items discutés en comité plénier seront considérés lors de la prochaine réunion régulière du conseil.

12. Items des membres du Conseil

Aucune.

13. Items par consentement

RÉSOLUTION 2024-60

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Diane Choinière

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les items suivants, tels qu'identifiés sous la rubrique «items par consentement» à l'ordre du jour de la réunion régulière du 12 juin 2024, soient adoptés :

13.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 8 mai 2024

13.2 Réception des procès-verbaux des réunions suivantes:

a. Réunion du conseil d'administration de la Bibliothèque Publique de Clarence-Rockland du 16 avril 2024

b. Réunions du comité d'aménagement du 2 août, 6 septembre, 1er novembre et 6 décembre 2023 ; 31 janvier, 27 mars, 11 avril et 24 avril 2024

c. Réunions du Comité consultatif en accessibilité du 26 février et du 26 mars 2024

13.3 Réception des bulletins de correspondance hebdomadaire de mai 2024 (2024-67, 2024-68, 2024-69, 2024-70, 2024-71)

13.4 Résolution pour approuver les salaires payés du 14 avril au 25 mai 2024

13.5 Résolution pour approuver les comptes payés du 29 avril au 3 juin 2024

13.6 Résolution visant à approuver la réduction d'impôt en vertu des articles 357 à 358 de la loi sur les municipalités

13.7 Résolution pour approuver la politique d'inclusion des programmes de loisirs proposée

ADOPTÉE

Texte des résolutions adoptées par consentement sous la résolution no. 2024-60 :

13.1 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du conseil du 8 mai, 2024 soit adopté.*

13.2a. *QU'IL SOIT RESOLU QUE le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Clarence-Rockland du 16 avril 2024, soit reçu.*

13.2b. *QU'IL SOIT RESOLU QUE les procès-verbaux des réunions du comité d'aménagement du 2 août, 6 septembre, 1er novembre et 6 décembre 2023 ; 31 janvier, 27 mars, 11 avril et 24 avril 2024, soient reçus.*

13.2c. *QU'IL SOIT RESOLU QUE les procès-verbaux des réunions du comité consultatif en accessibilité du 26 février et du 26 mars, soient reçus.*

13.3 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les bulletins de correspondance no. 2024-67, 2024-68, 2024-69, 2024-70, 2024-71, soient reçus et déposés en filière.*

13.4 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les salaires payés pour la période du 14 avril 2024, au 25 mai 2024, au montant brut de 1 609 403,35 \$, et montant net de 1 091 692,65 \$, soient adoptés, tel que recommandé.*

13.5 *QU'IL SOIT RÉSOLU que les comptes payés pour la période du 29 avril 2024, au 3 juin 2024, au montant de 2 340 476, 31 \$, soient adoptés, tel que recommandé.*

13.6 *QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil adopte les réductions de taxes au montant de 2 247,43 \$, étant la part de la Cité de Clarence-Rockland, en vertu des sections 357 & 358 de la Loi sur les municipalités, contre les propriétés foncières décrites dans la cédule « A » du rapport numéro FIN2024-021.*

13.7 *ATTENDU QUE le développement communautaire s'engage à offrir des programmes récréatifs et culturels inclusifs à tous les participants, peu importe leur niveau d'autonomie ou leurs besoins ;*

QU'IL SOIT RÉSOLU que le conseil municipal approuve la politique d'inclusion des programmes de loisirs proposée, telle que recommandée au rapport No. PROG2024-001.

14. Rapports des Comités/Services

14.1 Mise à jour du projet de révision des limites de circonscriptions

Suivants des questions, Monique Ouellet, greffière, mentionne que dans le but de réduire les couts, certain travail pourrait être fait à l'interne.

RÉSOLUTION 2024-61

Proposée par André J. Lalonde

Appuyée par Kyle Cyr

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue pour le projet 2024-026, soit l'examen des limites des quartiers, et que celle-ci est considérablement supérieure au budget alloué pour ce projet ;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit appelée à rejeter ladite soumission; et

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'administration soit mandatée de revoir le mandat afin de réduire la portée des travaux et de soumettre à nouveau une demande de propositions.

ADOPTÉE

14.2 Analyse de la sécurité routière dans la zone scolaire entourant la rue St-Joseph

Suivant des questions, Jean-Luc Jubinville mentionne que toutes les rues entourant la zone scolaire de la rue St-Joseph seront incluses dans l'étude. Il mentionne également que des projets capitaux sont à venir pour 2025, pour les zones scolaires en milieu rural.

RÉSOLUTION 2024-62

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Kyle Cyr

ATTENDU QUE la zone scolaire entourant la rue St-Joseph est sujette à un afflux important de piétonniers, de cycliste et d'automobilistes dans un même secteur de moins de 500 mètres de rayon dû à la présence de 5 établissements scolaires, 1 parc régional, 1 complexe récréatif, 2 routes collectrices secondaires et 1 route collectrice principale;

ATTENDU QU'afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du système de transport municipal dans cette zone à haut risque, l'administration recommande de compléter une analyse approfondie de la sécurité routière;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement no. 2024-70, visant à autoriser qu'un montant maximal de 100 000\$ soit tirée du fond de réserve établi pour la maintenance et reconstruction des routes afin de compléter une analyse approfondie de la sécurité routière dans toute la zone scolaire entourant la rue St-Joseph tel que recommandé au rapport TP2024-001.

ADOPTÉE

14.3 Recommandation du comité du programme de subventions municipales pour la première ronde de demandes pour 2024

RÉSOLUTION 2024-63

Proposée par Diane Choinière

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil attribue les subventions suivantes, tel que recommandé par le comité du programme de subventions municipales :

- Célébration estivale de Hammond pour un montant de 2045\$;
- Défi Coureurs des Bois Challenge pour un montant de 2500\$; et
- Concours agricole pour un montant de 1500\$, avec la restriction que ces fonds soient utilisés directement pour l'événement et non pour des dépenses de voyage.

ADOPTÉE

15. Règlements municipaux

À la demande des conseillers Grimard et Cyr, l'item 15.10 est retiré des règlements par consentement et sera traité séparément.

RÉSOLUTION 2024-64

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Stephane Fournier

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les règlements suivants soient adoptés :

15.1 2023-37 visant à compléter des travaux pour le drain municipal Cobb's Lake Creek - troisième lecture

15.2 2024-56 visant à confirmer la nomination des agents municipaux chargés de l'application de la loi

15.3 2024-57 visant à modifier la politique du programme de subventions municipales FIN1.1-2024 et le mandat

15.4 2024-58 visant à dédier comme voie publique des parcelles de terrain à l'intersection des chemins Bouvier et Lacroix

15.5 2024-59 visant à modifier le règlement de zonage n° 2016-10, afin de supprimer le maintien - chemin Drouin

15.6 2024-60 visant à exempter de la procédure d'approbation du plan de lotissement la description de la copropriété - Clement Cove

15.7 2024-61 visant à modifier le règlement de zonage n° 2016-10 pour une partie du lot 29, concession 1

15.8 2024-62 et 2024-63 visant à modifier le plan officiel de l'aire urbaine et à modifier le règlement de zonage 2016-10 - Morris Village Stage 6

15.9 2024-64 visant à modifier le règlement de zonage no. 2016-10 - Partie 2 du plan 50R-9557

15.11 2024-66 visant à autoriser la signature de la convention collective 2021-2023 avec SCFP Local 503

15.12 2024-67 visant à abandonnée le drain municipal Paul Seguin

15.13 2024-68 visant à autoriser la signature de l'accord de contribution pour le pont du lac Cobb

ADOPTÉE

15.10 2024-65 visant à désigner des tronçons de routes comme zones de sécurité communautaire

Suivant des questions, Pierre Voisine mentionne que les chemins identifiés comme zone de sécurité communautaire dans le règlement présenté sont les chemins qui rencontrent les critères nécessaires afin d'installer des caméras photo-radars. Cela ne signifie pas automatiquement qu'il y aura une caméra dans cette zone, mais les zones identifiées dans le règlement rencontrent les critères exigés pour l'installation de caméra.

Suivant des questions, Pierre Voisine propose que le conseil laisse l'administration terminer son évaluation de tous les chemins et par la suite, si certains chemins n'ont pas été ajoutés à la liste, les conseillers/conseillères pourront faire des motions de membre afin de demander à l'administration d'évaluer ces chemins.

Suivant des questions, Pierre Voisine mentionne que pour identifier des chemins de comté comme zone de sécurité communautaire, le conseil doit faire une demande aux Comtés unis de Prescott et Russell.

Proposée par Carl Grimard

Appuyée par Kyle Cyr

QU'IL SOIT RESOLU QUE le règlement 2024-65, visant à désigner des tronçons de routes comme zones de sécurité communautaire, soit adopté.

ADOPTÉE

16. Règlement de confirmation

RÉSOLUTION 2024-65

Proposée par Stephane Fournier

Appuyée par Simon-Olivier Péladeau-Houle

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le règlement 2024-69, étant un règlement de confirmation pour la réunion régulière du 12 juin 2024, soit adopté.

ADOPTÉE

17. Ajournement

Le maire Mario Zanth lève l'assemblée à 20h57.

Mario Zanth, Maire

Karine McCulloch, Greffière adjointe